



PROCÈS VERBAL - COMMISSION SPORTIVE SENIORS

MARDI 03 SEPTEMBRE 2024 - PV N°4

PRESENTS : GUILLAUMEAU Vincent, BARONDEAU Christophe, SUBRENAT Yannick, PLU Dominique, GUILLAUMEAU Jessica, GADEAUD Bertrand

EXCUSES : DI PIERRO José

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Exploitation des feuilles de match

Feuille de match transmise à la commission de discipline

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

N°28687861 Meyrals 1/ Espérance Fenelon1

Forfait d'une journée

L'équipe ci-dessous est déclarée battue sur le score de 3 buts à 0 en application de l'article 24 des Règlements Particuliers du District. Ce club sera débité d'une amende de 30€.

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

N°28687860 LADORNAC 1

Contrôle des licenciés suspendus

Aucune infraction n'a été relevée sur les feuilles de match contrôlées

Les Présidents,
Vincent Guillaumeau
Christophe Barondeau

La secrétaire de séance,
Jessica Guillaumeau